

**Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement du 27 septembre 2021**

**Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise  
Vœu pour une enquête sur des faits présumés de violences obstétricales  
et gynécologiques à l'hôpital Tenon**

Considérant l'attachement de la Ville de Paris et du 20<sup>e</sup> arrondissement à la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;

Considérant le rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes publié en juin 2018, qui souligne l'ampleur des phénomènes de violences obstétricales et gynécologiques dans les hôpitaux français, et formule des préconisations pour prévenir et empêcher de telles violences ;

Considérant que le rapport précise ainsi : " les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical sont des gestes, propos, pratiques et comportements exercés ou omis par un.e ou plusieurs membres du personnel soignant sur une patiente au cours du suivi gynécologique et obstétrical et qui s'inscrivent dans l'histoire de la médecine gynécologique et obstétricale, traversée par la volonté de contrôler le corps des femmes (sexualité et capacité à enfanter, à avorter). Ils peuvent prendre des formes très diverses, des plus anodines en apparence aux plus graves et sont le fait de soignant.e.s – de toutes spécialités – femmes et hommes, qui n'ont pas nécessairement l'intention d'être maltraitant.e.s." ;

Considérant que le collectif « Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques » - @StopVOGfr sur les réseaux sociaux - a rendu publics mi-septembre plusieurs témoignages d'étudiantes en médecine qui relatent des faits très graves de violences contre des patientes au sein du service de gynécologie de l'hôpital Tenon, provenant notamment d'un gynécologue ;

Considérant qu'ainsi des patientes auraient, par exemple, subi des touchers vaginaux ou rectaux sans consentement, ou sur des patientes endormies ;

Considérant que de tels actes s'apparentent à des viols ;

Considérant que ces faits s'accompagnaient selon les témoignages de violences verbales (cris contre les patientes qui se tordaient de souffrance...) ;

Considérant que ces violences sont exercées de manière répétée, devant des étudiant.es, qui sont ainsi censé.es prendre comme "modèle" de telles pratiques ;

Considérant que plusieurs étudiant.es, choqué.es de telles pratiques, disent avoir signalé les faits à la hiérarchie ou à des confrères ou consœurs du gynécologue concerné, sans qu'il y ait jamais de conséquences ;

Considérant que la Maire de Paris est présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP, que l'adjointe à la santé en est vice-présidente ;

Considérant que le conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, engagé contre les violences faites aux femmes, se doit d'alerter sur les faits de violence relatés dans l'arrondissement ;

Considérant que les alertes du collectif « Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques » relayées sur les réseaux sociaux et par les médias ont d'ores et déjà abouti à une première réaction de l'Hôpital Tenon et de la faculté de médecine de Sorbonne Université où le professeur enseigne, qui ont signalé engager une enquête interne conjointe ;

Considérant néanmoins que l'Assistance publique des hôpitaux de Paris se doit de garantir toute la transparence de cette enquête, l'accompagnement, le respect et la protection de celles et ceux qui osent témoigner, patientes et soignant.e.s, qui d'ores et déjà subissent la menace de plaintes en diffamation de la part du professeur médecin concerné par les témoignages, que le résultat de cette enquête devra être rendu public ;

Considérant que de nouveaux témoignages affluent concernant pour certains le même médecin, mais également pour les hôpitaux antérieurs où il a pu exercer, comme l'Hôpital Bichat en 1996, pour d'autres, d'autres médecins et d'autres hôpitaux ;

Considérant les limites actuelles des dispositifs de médiation à l'intérieur des hôpitaux et la nécessité de créer une cellule d'écoute dédiée à l'enregistrement des réclamations et à l'accompagnement des patientes, dans laquelle des associations extérieures à l'hôpital seraient membres de droit pour garantir la meilleure objectivité sans effet de système dans les suites à donner aux plaintes, qu'un numéro d'appel comme le 39 19 pourrait être envisagé, mais dédié spécifiquement aux violences gynécologiques afin de récolter des signalements, d'accompagner et d'informer sur les recours possibles, de proposer un soutien psychologique ou tout au moins information sur les thérapies brèves, et le stress post-traumatique et orienter vers des associations spécifiques ;

Considérant la nécessité que le gouvernement enfin prenne des mesures afin que la formation des soignant.e.s cesse de reproduire les actes de violences gynécologiques et obstétricales, et qu'au contraire des protocoles lors des rendez-vous devraient être repensés ;

Considérant qu'à chaque rendez-vous médical en gynécologie qui nécessite un examen gynécologique, un questionnaire d'entrée de rendez-vous devrait être systématisé afin d'établir un formulaire d'entrée informant la patiente de ses droits, et du type d'examens qui pourront être pratiqués lors du rendez-vous, précisant la notion de consentement, précisant un protocole, le caractère de chaque type d'examen ;

Considérant qu'une telle procédure permettrait de prendre en compte la diversité des patientes et notamment les jeunes filles/femmes qui vont pour la 1<sup>ère</sup> fois à un rendez-vous gynécologique ;

Considérant qu'il est important de créer un cadre de confiance entre les deux parties, à savoir la patiente et le médecin, qu'un tel document sur lequel serait indiqué l'ensemble des examens pratiqués sur la patiente pourrait être signé des deux parties, avec un exemplaire conservé par l'hôpital, un par la patiente ;

Considérant la nécessité de créer une autorité indépendante aux trois fonctions publiques pour garantir que les enquêtes internes cessent de se solder par des protections entre paires ;

Considérant la mobilisation à l'initiative du collectif « Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques » qui encourage à la libération de la parole et invite à un rassemblement le 2 octobre devant l'hôpital Tenon ;

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France insoumise, le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :

- d'exprimer son soutien au mouvement de libération de la parole contre les violences gynécologiques et obstétricales,

- que la maire de Paris, Présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP intervienne en faveur d'une enquête par l'AP-HP sur les faits présumés de violences gynécologiques au sein du service de gynécologie de l'hôpital Tenon,

- que cette enquête de l'AP-HP soit étendue à l'ensemble des hôpitaux parisiens au vue des nouveaux témoignages collectés,

- que la Maire de Paris, Présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP propose la création au sein de chaque hôpital de l'AP-HP une cellule d'écoute dédiée à l'enregistrement des réclamations et à l'accompagnement des patientes, dans laquelle des associations extérieures à l'hôpital seraient membres de droit pour garantir la meilleure objectivité sans effet de système dans les suites à donner aux plaintes,

- que la Maire de Paris, Présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP soutienne la création d'un groupe de travail entre les soignants en gynécologie et les associations concernées afin d'étudier l'instauration d'un nouveau protocole garantissant l'information des patientes et la prise en compte du consentement lors des examens.